

Déclaration du Groupe de l'OCI sur la grave situation qui prévaut dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est

Date: 25/06/2014

Le Groupe de l'OCI auprès des Nations unies à New York s'est réuni, mardi 24 Juin 2014, au niveau des Ambassadeurs, et examiné, entre autres, la grave situation qui prévaut dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Groupe a, ensuite, fait la déclaration suivante :

« Le Groupe de l'OCI auprès des Nations unies à New York exprime sa ferme condamnation de la persistance des violations graves du droit international, y compris le droit humanitaire et les droits humains, par Israël, la puissance occupante, dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Groupe condamne, tout particulièrement, l'offensive de grande envergure lancée par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien, suite à l'incident au cours duquel trois colons israéliens avaient été portés disparus, alors qu'ils faisaient de l'auto-stop près de la colonie illégale de « Kfar Etzion », située entre les villes palestiniennes de Bayt Lahm (Bethléem) et d'Al-Khalil (Hébron), pour se rendre à Jérusalem, le vendredi 13 Juin 2014. Il dénonce la campagne de répression violente et brutale menée par la puissance occupante, qui a inclus des mesures de punition collective et de recours excessif à la force contre la population civile palestinienne. À cet égard, le Groupe de l'OCI condamne l'assassinat d'au moins cinq civils palestiniens, dont un garçon âgé de 14 ans, et la blessure grave de beaucoup d'autres en Cisjordanie occupée.

Aussi, le Groupe de l'OCI condamne-t-il les mesures de punition collective, telles que la détention de plus de 450 Palestiniens, dont les membres élus du Conseil législatif palestinien ainsi que les Palestiniens qui avaient déjà été libérés dans le cadre d'un accord d'échange de prisonniers en 2011, et les restrictions au voyage imposées par Israël aux 800.000 Palestiniens résidant à Al-Khalil (Hébron), le plus grand gouvernorat palestinien. Le Groupe de l'OCI condamne également l'escalade de l'agression militaire perpétrée contre la bande de Gaza où la puissance occupante a effectué plusieurs frappes aériennes, entraînant la mort d'au moins deux Palestiniens, dont un garçon âgé de 7 ans, et blessant beaucoup d'autres. Le Groupe se déclare profondément préoccupé par la campagne militaire menée dans la Bande de Gaza qui, outre le fait qu'elle a causé la mort et la blessure de civils parmi la population palestinienne, elle a été à l'origine d'une grande crainte et de la détresse de la population qui continue de souffrir de conditions de vie déplorables, en raison du blocus inhumain et illégal imposé par Israël.

Le Groupe de l'OCI appelle à la cessation immédiate de tout acte d'agression et de punition collective à l'encontre du peuple palestinien par la puissance occupante. Il réitère également son appel à Israël, la puissance occupante, de respecter ses obligations en vertu de la Quatrième Convention de Genève, en particulier la responsabilité de la puissance occupante de protéger le peuple palestinien sous l'occupation. En l'absence de cette protection, le Groupe de l'OCI demande à ce que la Communauté internationale prenne des mesures appropriées pour assurer la protection de la population civile palestinienne. Il exhorte, en particulier, le Conseil de Sécurité à assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et à prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper l'assaut lancé par Israël contre le peuple palestinien et, partant, contraindre Israël à respecter le droit international.

Le Groupe de l'OCI exprime sa solidarité et son appui aux détenus palestiniens dans les prisons israéliennes et les centres de détention. Il relève, à cet égard, que les centaines de prisonniers palestiniens entament aujourd'hui leur 62ème jour de grève de la faim, en signe de protestation contre leur captivité par Israël, la puissance occupante, en détention administrative, sans inculpation et sans accès à l'application régulière de la loi ou d'un procès équitable. Le Groupe de l'OCI a exprimé sa vive inquiétude face à l'hospitalisation de plus de 60 prisonniers et détenus palestiniens, dont plusieurs se trouvent dans un état critique. Le Groupe de l'OCI exhorte la communauté internationale à contraindre la puissance occupante à respecter l'ensemble de ses obligations légales, s'agissant notamment du traitement devant être réservé à tous les prisonniers et détenus palestiniens, y compris les enfants. Le Groupe de l'OCI appelle en outre à leur libération immédiate

ainsi que de tous les autres Palestiniens, dès lors qu'ils avaient été illégalement et arbitrairement emprisonnés et détenus.

Il exprime, d'autre part, sa ferme condamnation des provocations et violations israéliennes continues à Jérusalem-Est occupée et, en particulier à Al-Haram Al-Sharif, qui abrite la Sainte Mosquée d'Al-Aqsa. En effet, des extrémistes israéliens, dont des responsables gouvernementaux, avaient dernièrement intensifié leurs provocations concernant Al-Haram Al-Sharif et violé, à plusieurs reprises, le caractère sacré de l'enceinte, qui est prise d'assaut régulièrement par les forces d'occupation, ce qui attise les tensions et les sentiments religieux. Le Groupe de l'OCI considère tous les actes d'agression et de provocation, qui constitue une provocation directe des musulmans dans le monde, comme étant une violation flagrante des résolutions des Nations unies et des Conventions internationales, notamment la Quatrième Convention de Genève, de même qu'un affront aux appels répétés lancés par la Communauté internationale pour une cessation des politiques israéliennes illégales dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est.

En conclusion, le Groupe de l'OCI exprime son plein soutien et sa solidarité avec le peuple palestinien dans ses efforts pour le recouvrement de ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris leur droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance de leur Etat sur le territoire occupé depuis 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, et « l'identification d'une solution juste pour les réfugiés palestiniens, conformément à la Résolution 194 des Nations unies. »